



Pôle développement
Direction du développement et de l'aménagement territorial
Sous-direction aménagement et transition écologique
Affaire suivie par Christophe MADEGARD
☎ : 05.44.00.16.36
Réf. PDEV/DDAT/SDATE/2024/n° 031225

Monsieur Guillaume GUERIN
Président de la Communauté urbaine
Limoges Métropole
19, rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 22 JAN. 2024

Objet : Modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme de la Commune d'Isle.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune d'Isle, portant sur la simplification et l'adaptation du règlement aux tendances observées sur le territoire communal.

Après examen des documents, je vous précise que concernant les règles d'implantation des constructions par rapport à l'emprise publique le long des routes départementales, il sera nécessaire de prendre en compte l'article 12 du règlement de voirie départemental.

Aussi, le Département devra être sollicité lors de l'instruction des nouveaux projets d'urbanisme pour déterminer les limites entre le domaine public routier départemental et les propriétés riveraines (implantation de clôtures, réalisation de nouvelles constructions...).

Enfin, j'attire votre attention sur l'importance de veiller au maintien de la perméabilité des sols, conformément à l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par la Loi climat et résilience notamment dans le cadre des parcelles inscrites en zones UG secteur parc, zones N et A.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEBLOIS